

Le projet de village en bois s'élève sur la Voie-Basse

Un nouveau lotissement devrait commencer à se bâtir cette année. Son originalité : l'utilisation du bois pour la structure des maisons.

« Un projet d'avenir, assez important et novateur ». Évidemment, quand il évoque la construction de cinquante à soixante logements dans les deux à trois ans au lieu-dit « La Voix-Basse », Alexandre Ribot n'hésite pas à utiliser quelques qualificatifs élogieux.

Le créateur de la société Résid'West, installée à Saint-Léger-de-la-Martinière, croit dur comme fer à la réussite de ce projet mené avec la collaboration de la ville de Celles, de l'office notarial et de l'agence immobilière Airault. « Nous disposons d'une superficie de trois hectares accordés par la municipalité et des propriétaires privés. La première tranche concernera 12.000 m² pour vingt-cinq logements. »

Les soutiens sont certes nombreux. La Région et l'Agence départementale des énergies nouvelles sont prêtes à accorder des subventions : « L'une des premières préoccupations, lorsque l'on construit aujourd'hui, c'est le chauffage. Or, la brique et le bois sont les matériaux qui répondent

le mieux aux économies d'énergie. » La brique est d'ailleurs utilisée dans la construction d'un lotissement à Sauzé-Vaussais.

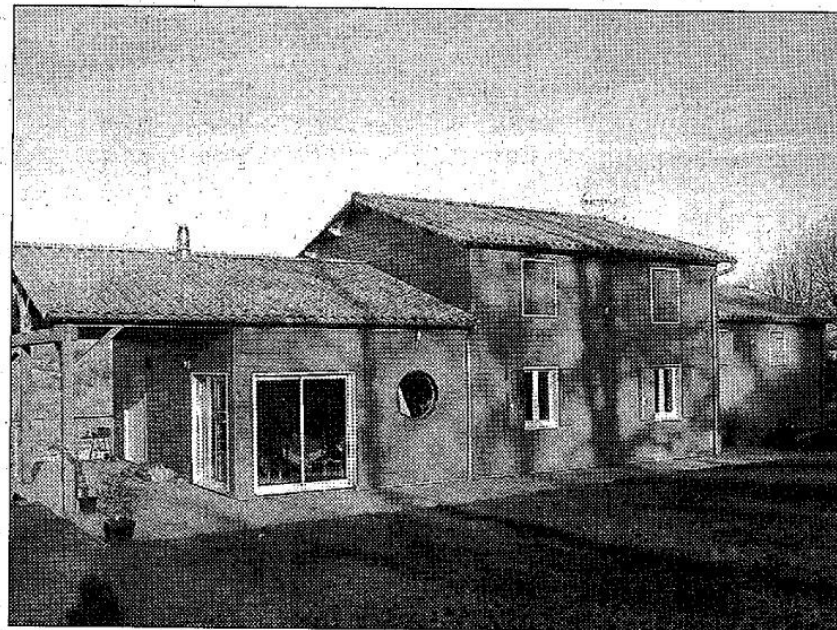
Si l'aménagement des maisons reste traditionnel à l'intérieur, des chauffe-eau solaires sont installés en série. D'où l'orientation sud-sud-est choisie pour les futures maisons celloises.

La phase de construction est programmée cette année après la signature du compromis hier, la fin de l'étude et la commercialisation. Il reste à obtenir l'accord du comité départemental d'architecture, la DDE ayant déjà donné un avis plutôt favorable.

Quant aux prix, il devrait être supérieur de 5 % à 10 % à une maison traditionnelle, sachant « que l'on s'y retrouve au bout de quatre à cinq ans » selon Alexandre Ribot. Six maisons différentes, du T2 au T5, variant de 50 à 110 m², pourront séduire les propriétaires souhaitant s'installer autant que ceux préférant louer.

Un matériau en vogue

Le marché de la construction individuelle a augmenté de 4 % au niveau national en 2005. Il est indéniable aujourd'hui que sur le secteur de Celles-sur-Belle les particuliers choisissent facilement une construction ossature



Cette construction offre confort, chaleur et bien-être pour un bon rapport qualité-prix.

bois. Aux établissements Pougnaud, cela représente 70 % des commandes à raison d'une et demie, voire deux constructions de maisons par mois, sur le département. Pas étonnant car ce type d'habitation offre un confort de vie indéniable : chaleur naturelle et saine (le bois réchauffe l'atmosphère par le champ magnétique), bien-être, qu'il soit corporel ou sonore avec, en plus, un choix tourné vers la géothermie, chauffage par le sol, qui accom-

pagne facilement ce projet de construction.

La recherche de matériaux tournés vers l'environnement est présente dans les esprits, selon l'entreprise celloise, sans pour cela accentuer l'ouverture vers les matériaux trop écologiques. La récupération des eaux pluviales est également un souci des particuliers.

Avec notre correspondante
Marie-Laure MONÉ